



DCS n° 2014-20
Date de convocation : 18 Juin 2014
Délégués en exercice : 31
Titulaires : 20 Suppléants : 3 Absents non remplacés : 8
Quorum : 17
Votants : 23

L'an deux mil quatorze, le trente juin, à quatorze heures trente, Le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme ANCEY - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI - M. CHARLUT - Mme COMTE - M. DEMANSE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GABERT - M. GAMARD - M. GROS - M. LAGNEAU - M. LANGLADE - Mme LORHO - M. MANETTI - M. MATTEI - M. MOUREAU - M. MUS - M. RANDOULET - M. SANDEVOIR - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :

M. ANASTASY - M. AVRIL - Mme DUPRAT - M. FOUILLER - M. GRANIER - M. GUIN - M. HEBRARD - Mme HELLE - Mme JULLIEN - Mme LAFAURE

ETAIENT ABSENTS :

M. PONCE - M. ROCHE

Secrétaire de séance : M. Patrick MANETTI

OBJET : Désignation des représentants du SMBVA à l'AURAV

Rapporteur : M. Patrick MANETTI

Le rapporteur expose :

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse a été créée sous la forme juridique d'une association Loi 1901 le 10 Mai 2004 par délibération n° 2004-2.

Conformément à l'article 6 de ses statuts modifiés en date du 26/03/2013, l'Agence se compose de représentants publics nommés par leurs instances respectives, à savoir pour le Syndicat au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale :

- 2 membres titulaires,
- 2 membres suppléants.

Le Bureau Syndical réuni, le Mercredi 11 Juin 2014, a proposé la représentation suivante :

Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Georges BEL	Eric MOUTAFIS	Georges BEL	Eric MOUTAFIS
Stéphane Garcia	Michel MUS	Stéphane Garcia	Michel MUS



VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV),

VU la délibération n° 2004-24 du 10 Mai 2004 entérinant l'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise,

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu le rapporteur,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** que les représentants du SMBVA à l'AURAV sont :

Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Georges BEL	Eric MOUTAFIS	Georges BEL	Eric MOUTAFIS
Stéphane Garcia	Michel MUS	Stéphane Garcia	Michel MUS

Vote du Comité :

- POUR : 22
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (Mme LORHO)

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET



Acte publié le : 15/07/2014